

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CF103

présenté par

M. Sansu, M. Tellier et M. Le Gayic

-----

### ARTICLE 10

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article prévoyant la stabilité des schémas d'emplois, la politique des plafonds d'emploi ayant eu un impact particulièrement néfaste sur la mise en place des politiques publiques et des services publics.